

# Procédure d'avancement de grade

DRH

- Etablit les listes des agents remplissant les conditions statutaires leur permettant d'obtenir un avancement de grade

Directeurs

- Emettent un avis (favorable ou défavorable) pour chacun de ces agents
- Établissent un classement des agents ayant reçus un avis favorable par ordre de mérite à l'échelle de la direction

DGA

- Emettent un avis (favorable ou défavorable) pour chacun de ces agents
- Établissent un classement à l'échelle du Pôle

DGS

- Finalise la proposition de l'administration en lien avec l' élu aux RH, la DGA au pôle ressources et la DRH
- Anime un temps d'échanges entre l'employeur et les organisations syndicales
- Anime une nouvelle réunion d'arbitrage avec l' élu aux RH, la DGA au pôle ressources et la DRH à la lumière des échanges avec les organisations syndicales

Elu aux RH

- Valide les listes d'avancement de grade

DRH

- Communique la liste validée aux organisations syndicales
- Etablit et publie les tableaux d'avancement de grade et prend les arrêtés individuels nécessaires